

COLLECTION DU DOMAINE PUBLIC

LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.

MOINAUX, JULES

Saynète — 1881

RÉPLIQUE · TEXTE INTÉGRAL LIBRE & GRATUIT

NOTE D'ÉDITION & DOMAINE PUBLIC

*Cette œuvre dramatique appartient au **Domaine Public** universel. Libre de droits patrimoniaux, elle peut être lue, montée sur scène, imprimée et partagée en toute liberté.*

À propos de cette édition

Conçue pour le travail du comédien et la pratique du plateau, cette édition privilégie la lisibilité et l'aisance de mémorisation :

- **Confort de lecture** : Justification courte au fer à gauche pour alléger l'effort visuel et sécuriser le retour du regard.
- **Distinction immédiate** : Répliques en **Cormorant Garamond** et didascalies en **Inter**, évitant toute confusion à voix haute.
- **Repérage scénique** : Numérotation discrète toutes les 5 lignes et marges aérées de 20 mm pour les annotations de jeu.

L'application Réplique

Cette édition vous est offerte par **Réplique**, l'outil d'apprentissage des textes créé pour les comédiens et les metteurs en scène.

L'application vous accompagne dans l'apprentissage de vos rôles grâce à un parcours progressif (textes à trous, masquage par initiale, récitation au micro) et un **mode Italienne** qui vous donne la réplique au bon tempo, secondé par un souffleur discret en cas d'hésitation.

Répétez vos textes et retrouvez nos éditions sur

www.replique.pro

PERSONNAGES

FÉVROLLES

7 répliques

LE PRÉSIDENT

6 répliques

LE NARRATEUR

1 répliques

L'AGENT

1 répliques

SOMMAIRE

 Cliquez sur un acte pour y accéder directement

LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.	5
-----------------------------------	---

LE CHANTAGE À LA CLARINETTE.

SCÈNE 1

LE NARRATEUR

Légalement, la prévention de mendicité relevée contre Févrolles ne pourrait pas aggraver ce délit de la simulation d'une infirmité ; mais, de fait, cet homme mendiait en feignant de jouer de la clarinette, ce qui est aussi une infirmité. Monsieur Prudhomme a même avancé que la culture de cet instrument rend aveugle. Cependant cette question n'ayant pas été traitée à fond par la science, il est sage de persévérer dans cette croyance vulgaire, que c'est quand on est déjà aveugle qu'on joue de la clarinette.

5

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous reconnaissez avoir mendié ?

FÉVROLLES

Je suis très humilié de ce que vous me dites là ; moi, mendier !

10

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

On vous à vu recevoir de l'argent de personnes assises devant des cafés du boulevard.

FÉVROLLES

Si tous les gens qui reçoivent de l'argent étaient des mendiants, à ce compte-là, tout le monde serait mendiant. Qu'est-ce que c'est qu'un mendiant ? C'est celui qui dit : « La charité, s'il vous plaît ! » Ou bien :
« Ayez pitié d'un pauvre, malheureux ! ». Moi, je n'ai dit ni A ni B. 15

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Soit, mais on vous a arrêté ayant encore la main tendue.

FÉVROLLES

Si on arrêterait tous les gens qui ont la main tendue, à ce compte-là, il y a ceux qui tendent la main pour voir s'il pleut, ou ceux qui font le geste de donner une poignée de main à un ami et connaissance. 20

(À un gardien de la paix, présent à la barre des témoins.)

(L'agent lève la main.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous feriez mieux de vous taire que de dire de pareilles choses. Levez la main !

(Rires.)

(L'agent prête serment et déclare, qu'il a suivi le prévenu, l'a vu s'arrêter à la porte du café et recevoir de l'argent.)

LE PRÉVENU

Ainsi, voilà Monsieur l'agent qui a la main tendue. Vous me, direz qu'elle est levée, mais c'est une simple différence de position, eh bien, il ne mendie pas. 25

LE PRÉVENU

Comme artiste musicien.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Est-ce que vous avez une permission ?

LE PRÉVENU

Non ; mais alors qu'on me juge comme musicien sans permission et pas comme mendiant.

(Rires bruyants dans l'auditoire.)

L'AGENT

Il n'est même pas musicien ; il avait bien une clarinette, mais voici ce ³⁰
qu'il faisait : il s'approchait d'un groupe de consommateurs et faisait ce-
lui qui va jouer de la clarinette ; alors tout le monde, voyant ça, criait :
« Non, non, allez-vous en ! » et, comme il semblait persister, pour se dé-
barrasser de lui, on lui donnait deux sous, et il s'en allait plus loin. Il a
fait ce manège-là cinq ou six fois, et ça lui a réussi. Enfin, à une table, ³⁵
on ne lui dit rien, et on se met à le regarder ; mais comme quelqu'un le
voyant rester, sa clarinette à la bouche lui dit : « Eh bien, jouez donc ! »
il a fini par dire qu'il ne savait pas en jouer.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT *(au prévenu)*

Ainsi, vous voyez ; vous forcez les gens à vous faire l'aumône en les ef-
frayant de votre clarinette, dont vous ne savez même pas jouer. ⁴⁰

(Le tribunal a condamné ce singulier artiste à deux mois de prison.)

LE PRÉVENU

Je n'avais pas encore eu le temps d'apprendre, l'ayant achetée la veille 3 francs 50 à un marchand d'habits ; mais je suis musicien tout de même, seulement, mon instrument, c'est l'accordéon ; j'en avais un ; voilà que le cuir s'est crevé ; je le donne à raccommoder à un rétameur ; c't imbécile croit que c'est un soufflet à musique, il y met un bout !... Je me suis tenu à quatre pour ne pas l'étrangler. ⁴⁵